

Séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 11 novembre 2010, à 19 h 30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents madame la conseillère Christiane Marcoux, ainsi que messieurs les conseillers Yvan Berthelot, Justin Bessette, Robert Cantin, Jean Fontaine, Gaétan Gagnon,

1^{er} novembre 2010

Alain Laplante, Philippe Lasnier, Stéphane Legrand, Alain Paradis, Germain Poissant et Marco Savard siégeant sous la présidence de monsieur Gilles Dolbec, maire, le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c.C-19.

Monsieur Daniel Desroches, directeur général, est présent.
Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

— — — —

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19 h 35

ORDRE DU JOUR

No 2010-11-0601

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis, en retirant toutefois l'item suivant :

13.3.4 PIIA 10-2334 – Madame Nathalie Daigneault –
Immeuble sis au 236, rue Longueuil

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- L'opportunité d'installer un panneau d'arrêt sur la rue Denicourt, à l'intersection de la rue Ginette, et un éclairage déficitaire dans le secteur des rues Denicourt et Nadeau.
- Le déficit actuariel du régime de retraite des employés municipaux.

1^{er} novembre 2010

- La problématique d'approvisionnement des résidents du parc de maisons mobiles Rémillard en eau potable et l'avis d'ébullition en cours depuis plus de deux ans à cet endroit.
- La borne-fontaine sèche installée dans le secteur de la rue Fontaine et les effets que cela peut avoir sur les primes d'assurances habitation des propriétaires du secteur L'Acadie.
- L'opportunité d'installer une génératrice dans le parc de maisons mobiles Rémillard afin de maintenir l'alimentation en eau des résidents de ce parc en cas de panne d'électricité.
- Une demande est soumise à la Ville afin qu'elle mette à la disposition de l'Association des résidents du parc de maisons mobiles Rémillard une salle pour y tenir leurs réunions et ce, à titre gratuit.

- - - -

PROCÈS-VERBAUX

No 2010-11-0602

Adoption du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2010

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 octobre 2010, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* (L.R.Q. c.C-19).

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 octobre 2010 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2010-11-0603

Dépôt du procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 14 octobre 2010

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

1^{er} novembre 2010

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu accuse réception du procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 14 octobre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES

No 2010-11-0604

Demande de moratoire sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste

CONSIDÉRANT que de nombreuses démarches d'exploration sont en cours actuellement à plusieurs endroits du Québec en vue d'analyser l'opportunité d'entreprendre l'exploitation du gaz de schiste ;

CONSIDÉRANT qu'aux États-Unis, l'exploitation du gaz de schiste a entraîné la commission de nombreuses infractions aux normes environnementales ;

CONSIDÉRANT les dangers environnementaux potentiels associés à l'exploitation du gaz de schiste ;

CONSIDÉRANT que l'exploitation du gaz de schiste nécessite l'utilisation d'importantes quantités d'eau qui, une fois utilisée, devra être traitée par les équipements municipaux ;

CONSIDÉRANT que les démarches d'exploration en cours sont effectuées sans même connaître tous les impacts que l'exploitation de cette ressource aura sur la qualité de l'environnement et, qu'en conséquence, une analyse complète et concluante de ces répercussions serait requise avant que toute démarche ne soit entreprise ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : à l'unanimité

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu demande l'imposition d'un moratoire immédiat à l'égard de toute démarche d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste sur l'ensemble du territoire québécois.

Que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Nathalie Normandeau, ministre des

1^{er} novembre 2010

Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Dave Turcotte, député provincial du comté de Saint-Jean, et madame Marie Bouillé, députée provinciale du comté d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2010-11-0605

Demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Problème d'approvisionnement en eau potable au parc Rémillard

CONSIDÉRANT que depuis le printemps 2008, soit depuis plus de deux ans et demi, les résidents du parc de maisons mobiles Rémillard, lesquels sont desservis par un réseau d'aqueduc privé, sont affectés par un important problème à l'égard de la qualité de l'eau potable ;

CONSIDÉRANT que ce problème oblige les résidents à faire bouillir leur eau avant de la consommer, ce qui affecte grandement leur qualité de vie, en plus de constituer une source potentielle de danger pour leur santé ;

CONSIDÉRANT qu'après de nombreuses recherches et analyses et en collaboration avec plusieurs intervenants dont la Ville et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une solution a été trouvée pour régler ce problème ;

CONSIDÉRANT que cette solution consiste en l'installation d'un nouveau système de traitement de l'eau potable ;

CONSIDÉRANT qu'à l'égard de ce projet, des plans et devis ont été soumis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et qu'un certificat d'autorisation a été émis le 3 novembre 2009, autorisant l'exécution de ces travaux ;

CONSIDÉRANT que depuis ce temps, soit depuis un an, ces travaux n'ont toujours pas été complétés ;

CONSIDÉRANT que la situation vécue par ces résidents est totalement inadmissible et qu'il est inconcevable qu'en 2010 certains citoyens de Saint-Jean-sur-Richelieu n'aient pas accès à une eau potable de qualité ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant

Que demande soit faite au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de même qu'auprès de la Direction de la santé publique, de faire pression auprès du propriétaire du parc de maisons mobiles

1^{er} novembre 2010

Rémillard, soit la compagnie « Parkbridge Lifestyle Communities inc. », afin que soient complétés dans les plus brefs délais les travaux requis pour assurer aux résidents de ce parc, un approvisionnement en eau potable de qualité, le tout tel qu'autorisé par le certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en date du 3 novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

RESSOURCES HUMAINES

No 2010-11-0606

Fin d'emploi de l'employé n° 72586

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand

Que la Ville mette fin à l'emploi de l'employé n° 72586 et ce, en date du 14 octobre 2010.

Que soit autorisée la signature d'une entente avec l'employé n° 72586 relativement aux modalités de résiliation du contrat de travail liant la Ville et ce dernier.

Que le directeur général, ou la directrice générale adjointe et le directeur du Service des ressources humaines, soient autorisés à signer cette entente de départ pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, ainsi que tout autre document requis pour y donner suite.

Que le trésorier soit autorisé à verser le montant requis selon les modalités convenues à cette entente et ce, à même les crédits disponibles à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX

No 2010-11-0607

Relocalisation de l'intersection du chemin du Ruisseau-des-Noyers et de la route 104

CONSIDÉRANT qu'un promoteur projette d'implanter une suite commerciale sur la route 104, à l'intersection du chemin du Ruisseau-des-Noyers ;

1^{er} novembre 2010

CONSIDÉRANT qu'en regard de ce projet, une étude de circulation a été réalisée et que celle-ci recommande la relocalisation de l'intersection de la route 104 et du chemin du Ruisseau-des-Noyers ;

CONSIDÉRANT que la gestion de la route 104 incombe au ministère des Transports du Québec ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Qu'une demande de collaboration soit adressée au ministère des Transports du Québec en vue de la relocalisation de l'intersection de la route 104 et du chemin du Ruisseau-des-Noyers, afin que soit élaboré un protocole d'entente établissant les modalités d'ordre technique et financière de la réalisation d'un tel projet, de même que son échéancier de réalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

URBANISME

No 2010-11-0608

Demande de permis de démolition – Immeuble situé aux 176-180, rue Saint-Paul (ancienne usine Singer)

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de démolition a été déposée à l'égard de l'immeuble situé aux 176-180, rue Saint-Paul (ancienne usine Singer) et que conformément au règlement n^o 0658 concernant les demandes de démolition, cette demande devait être analysée et autorisée par le *Comité sur les demandes de démolition* ;

CONSIDÉRANT que le 28 septembre 2010, le *Comité sur les demandes de démolition* s'est réuni afin d'analyser cette demande et qu'il l'a acceptée ;

CONSIDÉRANT que des demandes d'appel de cette décision ont été déposées auprès du Conseil municipal ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que soit entérinée la décision du Comité sur les demandes de démolition concernant la demande de permis de démolition déposée à l'égard de l'immeuble situé aux 176-180, rue Saint-Paul (ancienne usine Singer).

1^{er} novembre 2010

Que soit en conséquence autorisée l'émission d'un permis de démolition à l'égard de cet immeuble.

Messieurs les conseillers Justin Bessette, Robert Cantin et Alain Laplante votent contre cette proposition.

ADOPTÉE

— — — —

No 2010-11-0609

UC 10-2324 – Monsieur Jean-Philippe Lessard – Immeuble sis au 126, rue Dépelteau

Le greffier explique l'objet de la demande d'usage conditionnel déposée par monsieur Jean-Philippe Lessard et affectant l'immeuble situé au 126, rue Dépelteau.

Monsieur le maire invite par la suite les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

Une citoyenne s'interroge sur l'opportunité d'accepter cette demande. Elle mentionne que cette propriété est actuellement en vente et qu'un second logement y est déjà aménagé.

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel déposée par monsieur Jean-Philippe Lessard et affectant l'immeuble constitué du lot 4 396 454 du cadastre du Québec et situé au 126, rue Dépelteau ;

CONSIDÉRANT que cette demande a été déposée à l'égard du projet d'aménagement d'un logement additionnel à cet endroit ;

CONSIDÉRANT l'intervention d'une citoyenne à l'égard de cette demande et l'opportunité d'analyser ses prétentions ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Alain Laplante

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Alain Paradis

De reporter à la séance du 6 décembre 2010, la prise de décision à l'égard de la demande d'usage conditionnel déposée par monsieur Jean-Philippe Lessard et affectant l'immeuble constitué du lot 4 396 454 du cadastre du Québec et situé au 126, rue Dépelteau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2010-11-0610

PIIA 09-2047 (retour) – Monsieur Barnabé Grégoire – immeuble situé au 96, rue Moreau

1^{er} novembre 2010

CONSIDÉRANT que par la résolution n° 2010-02-0078, adoptée le 15 février 2010, le Conseil municipal modifiait la résolution n° 2009-09-0640, relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis en regard de la construction d'un bâtiment commercial au 96, rue Moreau ;

CONSIDÉRANT que cette résolution consistait à remplacer certains plans originalement acceptés par le Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier de nouveau la résolution n° 2009-09-0640 afin d'assurer la concordance entre le texte de la résolution et les nouveaux plans soumis et acceptés par le Conseil municipal ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Alain Paradis

Que le 2^e sous-alinéa du 2^e alinéa de la résolution n° 2009-09-0640 soit modifié par la suppression de la phrase suivante :

« Celle-ci sera bordée d'une haie de cèdres continue de 1,3 m de hauteur à la plantation. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2010-11-0611

PIIA 10-2252 (retour) – Monsieur Pierre Duquette – Immeuble sis au 212, rue Longueuil

CONSIDÉRANT la résolution n° 2010-07-0408, adoptée le 5 juillet 2010, par laquelle le Conseil municipal approuvait le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis à l'égard du bâtiment situé au 212, rue Longueuil ;

CONSIDÉRANT que le requérant souhaite apporter certaines modifications au projet soumis ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Philippe Lasnier
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant

Qu'en plus des travaux autorisés par la résolution no 2010-07-0408, soient également autorisés les travaux de remplacement de la galerie avant par une nouvelle galerie occupant toute la largeur de la façade du bâtiment, le tout conformément aux plans PIA-10-2252-03 à PIA-10-2252-07, et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante et sous réserve de ce qui suit :

– le toit de la galerie doit être à trois versants ;

1^{er} novembre 2010

- les rampes de la galerie doivent s'apparenter à l'un des modèles illustrés aux plans PIA-10-2252-05 à PIA-10-2252-07 et ce, en fonction du matériau choisi.

Que, malgré la condition imposée par la résolution n° 2010-07-0408, les fenêtres utilisées puissent être des fenêtres à un seul battant si elles sont de petites dimensions comme les fenêtres des lucarnes.

Que le plan PIA-10-2252-02 joint à cette résolution soit remplacé par le plan PIA-10-2252-08, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

– – – –

No 2010-11-0612

PIIA 10-2331 – Monsieur Jean Filbert-Lazarre – Immeuble sis au 715 – 3^e Rue

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Jean Filbert-Lazarre à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 041 368 du cadastre du Québec et situé au 715 – 3^e Rue ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet de rénovation du bâtiment principal érigé à cet endroit ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 19 octobre 2010, laquelle est favorable à l'acceptation de ce plan ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Philippe Lasnier
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Jean Filbert-Lazarre à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 041 368 du cadastre du Québec et situé au 715 – 3^e Rue.

Que soient en conséquence autorisés les travaux de rénovation suivants au bâtiment principal érigé à cet endroit, à savoir :

- remplacement du revêtement extérieur des murs par de la planche de bois ou d'imitation bois, posée de façon horizontale ;
- remplacement des fenêtres par un des modèles de fenêtres illustrés sur le plan PIA-10-2331-02 ;

1^{er} novembre 2010

- remplacement du perron arrière par un nouveau perron en bois, dont les rampes s'apparenteront à un des modèles illustrés sur le plan PIA-10-2331-03 ;

le tout conformément aux plans n^{os} PIA-10-2331-01 à PIA-10-2331-03 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2010-11-0613

PIIA 10-2340 – Monsieur Pierre Senécal – Immeuble sis au 55, rue Richelieu

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Pierre Senécal à l'égard de l'immeuble constitué du lot P-3 du cadastre officiel de la Ville de Saint-Jean et situé au 55, rue Richelieu ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet de rénovation et d'agrandissement du bâtiment principal érigé à cet endroit ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 19 octobre 2010, laquelle est favorable à l'acceptation de ce plan ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Philippe Lasnier
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Pierre Senécal à l'égard de l'immeuble constitué du lot P-3 du cadastre officiel de la Ville de Saint-Jean et situé au 55, rue Richelieu.

Que soient en conséquence autorisés les travaux relatif à la rénovation et l'agrandissement du bâtiment principal érigé à cet endroit, le tout conformément aux plans n^{os} PIA-10-2340-01 à PIA-10-2340-04 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

1^{er} novembre 2010

No 2010-11-0614

PIIA 10-2344 – Monsieur Christian Houde – Immeuble sis au 452, rue Champlain

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Christian Houde à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 089 613 du cadastre du Québec et situé au 452, rue Champlain ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet de remplacement des portes et des fenêtres du bâtiment principal érigé à cet endroit ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 19 octobre 2010, laquelle est favorable à l'acceptation de ce plan ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Christian Houde à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 089 613 du cadastre du Québec et situé au 452, rue Champlain.

Que soient en conséquence autorisés les travaux relatifs au remplacement des portes et des fenêtres du bâtiment principal érigé à cet endroit, le tout conformément au plan n° PIA-10-2344-01 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2010-11-0615

Modification à la résolution n° 2009-09-0615 – Approbation du plan de lotissement – rue Bousquet

CONSIDÉRANT la résolution n° 2009-09-0615, adoptée le 21 septembre 2009, par laquelle le Conseil municipal approuvait le plan de lotissement relatif au prolongement de la rue Bousquet ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la disposition de cette résolution relative au réseau d'utilité publique ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

1^{er} novembre 2010

Que le 2^e sous-alinéa du 1^{er} alinéa de la résolution n^o 2009-09-0615 soit remplacé par le suivant :

« • les terrains pourront être desservis par un réseau d'utilité publique aérien en avant-lot. ».

- - - -

AVIS DE MOTION

No 2010-11-0616

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n^o 0957

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Germain Poissant, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n^o 0957 et intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du règlement n^o 0813 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel que modifié par le règlement n^o 0901 », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 1^{er} novembre 2010.

- - - -

No 2010-11-0617

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n^o 0963

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Germain Poissant, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n^o 0963 et intitulé « Règlement modifiant le règlement n^o 0383 concernant les limites de vitesse, tel qu'amendé par les règlements n^{os} 0501, 0672, 0738, 0870, 0889, 0890 et 0937 afin de réduire la vitesse aux abords des parcs municipaux », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 1^{er} novembre 2010.

- - - -

No 2010-11-0618

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n^o 0967

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Robert Cantin, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n^o 0967 et intitulé « Règlement décrétant certaines règles administratives, la délégation de certains pouvoirs

1^{er} novembre 2010

d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et abrogeant le règlement n° 0309 sur le même sujet », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 1^{er} novembre 2010.

- - - -

COMMUNICATIONS

Les communications suivantes sont ensuite soumises au Conseil municipal, à savoir :

FEUILLET NO 197

Lettres reçues de :

- 1) Madame Doris Trotier du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Approbation du règlement no 0944 intitulé : « Règlement autorisant l'exécution de travaux de réfection de la fondation et de pavage d'une section du rang des Cinquante-Quatre, décrétant une dépense n'excédant pas 262 000 \$ et un emprunt à cette fin »
- 2) Madame Doris Trotier du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Approbation du règlement no 0962 intitulé : « Règlement autorisant la réalisation de travaux de décontamination des sols de l'immeuble situé au 170, rue Saint-Georges, décrétant une dépense n'excédant pas 1 477 000 \$ et un emprunt à cette fin »

Réclamations reçues de :

- I) Monsieur Gilles Trinque, 53, rue Maxime, pour le changement de trois chauffe-eau à l'immeuble situé au 511, rue Lalemant à cause de la coloration dans l'eau.
- II) TD Assurance Habitation et Auto, pour sa cliente, madame Catherine Bisson, 64, rue Luc, refoulement d'égout survenu le ou vers le 1^{er} octobre 2010.
- III) Bell, pour installation téléphonique endommagée lors de travaux au coin du chemin des Patriotes Est / 15^e Avenue le ou vers le 13 octobre 2010.
- IV) Madame Maria Luise Huriaux, 186, rue Bourget, pour chauffe-eau endommagé suite à un changement de procédé de traitement des eaux.

1^{er} novembre 2010

- V) Madame Cathia Miron, 1131, boulevard Alexis-Lebert, pour chauffe-eau endommagé suite à un changement de procédé de traitement des eaux.
- VI) Madame Joanne Ménard, 849, rue Desrochers, pour chauffe-eau endommagé suite à un changement de procédé de traitement des eaux.
- VII) Madame France Benoît, 136, rue Beaulieu, pour chauffe-eau endommagé suite à un changement de procédé de traitement des eaux.
- VIII) Monsieur Alexandre Morel, 103, rue Perrier, pour chauffe-eau endommagé suite à un changement de procédé de traitement des eaux.
- IX) Monsieur Claude Frégeau, 1456, rue Gaudry, pour refoulement d'égout survenu le ou vers le 16 octobre 2010.
- X) La Capitale, assurances générales, pour sa cliente, madame Lucie Champagne, 1409, rue Bachand, dégât d'eau survenu le ou vers le 18 octobre 2010.

- - - -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

Le projet de développement et de revitalisation du centre-ville.

- La démolition du bâtiment de l'ancienne usine Singer, le projet de réutilisation de ce site et les protocoles d'entente en cours de négociation avec les promoteurs.
- Les inconvénients occasionnés par le bruit provenant d'activités de livraison de marchandises aux commerces du Carrefour Richelieu durant la nuit.
- La coupe d'arbres dans le boisé Douglas en vue du prolongement de la rue Douglas jusqu'au boulevard Saint-Luc.
- Le processus budgétaire en cours.
- Le déficit actuariel du régime de retraite des employés municipaux.

1^{er} novembre 2010

- La collecte des feuilles mortes qui sera effectuée sur le territoire de la Ville.
- La vitesse des véhicules qui circulent sur la rue Baillargeon.

- - - -

COMMUNICATIONS DES MEMBRES
DU CONSEIL AU PUBLIC

Les membres du Conseil municipal sont invités à prendre la parole à tour de rôle et leurs interventions portent principalement sur les sujets suivants :

- La démolition du bâtiment de l'ancienne usine Singer, les sommes qui y ont été investies jusqu'à maintenant par la Ville, le projet de redéveloppement de ce site proposés par les promoteurs intéressés et les protocoles d'entente à intervenir à cette fin.
- Le début des travaux de prolongement de la rue Douglas.
- La vitesse des véhicules circulant sur la rue Baillargeon et ailleurs sur les chemins municipaux.
- Les résultats négatifs du sondage mené auprès des contribuables de la rue Mailloux à l'égard du projet de réfection des infrastructures municipales et d'installation d'une nouvelle conduite d'égout pluvial dans cette rue.
- Le projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout dans le secteur des rues Jean-Talon et de la Fleur-de-Lys.
- Les demandes d'usage conditionnel déposées à l'égard des projets visant l'aménagement de logements additionnels de type secondaire à même les bâtiments d'habitation unifamilial.
- Le projet de développement et de revitalisation du centre-ville.
- La tenue d'une présentation portant sur le partage des voix publiques entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes.
- Le mauvais état des accotements de l'avenue Charles-Henri-Hébert et la présence de flaques d'eau aux abords des boîtes postales de Poste Canada.

1^{er} novembre 2010

- Le retard dans les travaux de reconstruction du pont Rouillier occasionné par la lenteur du ministère des Transports du Québec à signer l'entente requise à cette fin.
- Le mauvais état du pavage d'une section du boulevard Saint-Luc.
- La présentation faite au Conseil municipal par monsieur Steven Guilbault concernant le développement durable et les gestes que la Ville a accomplis jusqu'à maintenant à cet égard.
- Le processus en cours en vue de l'adoption des prévisions budgétaires 2011 et du programme triennal des dépenses en immobilisations.

- - - -

LEVÉE DE LA SÉANCE

No 2010-11-0619

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

La séance se lève à 22 h 05

Greffier

Maire